



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 67588

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les sept recommandations du Défenseur des droits en date du 11 avril 2013, visant à protéger les droits des personnes âgées vulnérables avant et pendant leur séjour en établissements spécialisés. Plusieurs de ces recommandations portent sur l'anticipation de la prise en charge, du consentement et de la gestion des conflits. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces différentes recommandations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67588

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8845

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)